

# Info-ca

Sommaire des séances du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda

Le lundi 6 novembre 2006

---

## **Adoption du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers**

Conformément à la *Loi modifiant la loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*, les membres du conseil d'administration adoptaient en séance, le mercredi 1<sup>er</sup> novembre dernier, le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers du Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda*.

Ce règlement établit clairement la procédure à suivre quant à la mise en oeuvre des fonctions liées à l'examen des plaintes. Il veut assurer à la fois la qualité des services, le respect des droits des usagers et le traitement diligent de leurs plaintes.

## **Signature d'une entente de service visant l'examen et le traitement des plaintes**

Dans la foulée de l'adoption du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers*, les membres du conseil autorisaient le directeur général, Claude Sanesac, à signer une entente de services professionnels entre le CSSSRN et la firme Consultants BCH. Cette entente confie à des ressources humaines de Consultants BCH l'exécution des responsabilités du commissaire local et du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services du CSSSRN, le tout dans le respect du règlement du CSSSRN et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS).

## **Nomination du commissaire local et du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services**

À l'issue d'un processus de sélection et suivant la recommandation du directeur général, les membres du conseil ont résolu de nommer, pour une période d'un an, conformément à l'entente de service conclue entre le CSSSRN et BCH Consultants, madame Ariane Gendron à titre de commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, et monsieur Frédéric Provencher à celui de commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services.

## **Signature d'une entente de service avec la mine Mouska**

Par ailleurs, les membres ont autorisé le DG à ratifier une entente entre le Service de biologie médicale du CSSSRN et la mine Mouska. Par cette entente d'une durée d'un an, le Service de biologie médicale du CSSSRN s'engage à effectuer les analyses de biochimie, d'hématologie ou de microbiologie sur les spécimens prélevés par le bureau de santé de la mine Mouska.

## **Autorisation d'un nouveau régime d'emprunt**

Les membres du conseil ont donné leur autorisation à l'instauration d'un régime d'emprunts qui permettra la conversion des marges de crédit actuelles auprès de la Corporation d'hébergement du Québec en obligations à long terme auprès de

Financement-Québec entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 31 décembre 2007, sans excéder le montant de 25 490 781.69 \$.

## **Ajout au registre des signataires autorisés auprès de la RAMQ**

Le conseil a résolu d'ajouter le nom de Roland Lord, directeur régional des services de santé, à la liste des personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises à la RAMQ.

## **Amendement au Règlement relatif à la mise en place du comité des usagers et du comité des résidents**

Suivant la recommandation des membres du comité des usagers, le conseil a décidé de modifier le *Règlement relatif à la mise en place du comité des usagers et du comité des résidents* quant à sa composition afin qu'elle soit de six membres élus par tous les usagers plutôt que cinq et un représentant désigné par et parmi le comité des résidents.

## **Renouvellement du statut et des privilèges des médecins**

Sur recommandation de l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le conseil a procédé à l'octroi, au renouvellement et à la modification des privilèges d'une quarantaine de médecins.

---

Source :

Renée Nolet, agente de communication  
(819) 764.5131, poste 42 444